

Jeudi 31 mai

stage de formation
syndicale (p5-6)

Les nouveaux programmes d'élémentaire

Avec Denis Dormoy,
professeur de lettres à
l'ESPE de Beauvais

**Mercredi 23 mars
de 9h00 à 12h00**

(sur le temps de classe)

Réunion d'info.
Syndicale (RIS)
mouvement 2016

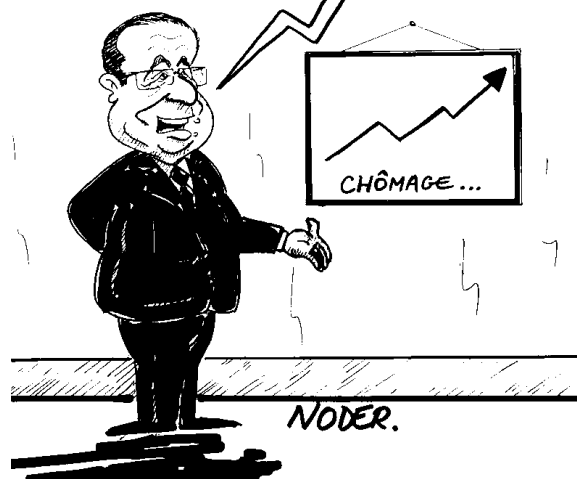
**À Clermont, hôtel
de ville – salle
Cassini (p3)**

Au sommaire de ce numéro :

Édito	p.1
Le mouvement départemental 2016 : toutes les informations et le compte-rendu des discussions...	p.2-3
La carte scolaire 2016 dans l'Oise et le soutien à l'école du Chemin des dunes de Calais,.....	p.4
Nouveaux programmes en élémentaire : participez au stage de formation syndicale du 31 mai.....	p.6
Zoom sur le « plus de maîtres que de classe »	p.7
Calendrier et appel à se syndiquer.....	p.8

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

LE TRAVAIL !??... ON VA
RÉFORMER LE CODE, MAIS ON NE
VA PAS EN DONNER !!!



Déposé le 11.03.2016

Dispensé de timbrage
BEAUVAIS CDIS

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

[ÉDITO]

En mars, c'est dans la rue que ça se passe !

Avec la contre-réforme du code du travail, la pluie de renoncements et de reculs sociaux continue de s'abattre sur le monde du travail. Face à ces attaques qui positionnent une nouvelle fois ce gouvernement dans le camp adverse aux salarié-es du public comme du privé, la réponse se construit dans l'unité !

Aux manifestations du 9 mars, lancée par la jeunesse, succèdera une journée d'action interprofessionnelle **jeudi 31 mars** pour le retrait de la « loi travail ». La FSU appelle les agents de la fonction publique à participer à toutes les actions.

Du côté des salaires des fonctionnaires, les discussions ne s'annoncent pas favorables aux agent-es et enseignant-es. C'est pourquoi l'intersyndicale appelle d'ores et déjà à une **journée d'action mardi 22 mars**.

La carte scolaire 2016 dans l'Oise mobilise aussi fortement le monde de l'école (p4). Parents et élu-es sont invités à se retrouver aux côtés des enseignant-es grévistes pour dénoncer le manque de moyens et les fermetures de postes devant la préfecture de l'Oise **vendredi 11 mars** !

Le mois de mars, c'est aussi le moment de participer au mouvement (ouverture du serveur du 21 mars au 1^{er} avril). N'hésitez pas à participer à la RIS du mercredi 23 mars (p2-3) !

Avec le retour du printemps qui accompagnera les cortèges, le mois de mars sera très chaud. Le 22 et le 31 mars : toutes et tous dans la rue !

Pierre Ripart, secrétaire départemental

Carte scolaire 2016, la mobilisation s'accroît !

L'écho des mobilisations dans la presse quotidienne régionale...

La mobilisation se poursuit et s'accroît dans les écoles de l'Oise. Parents, élève-s et enseignants continuent de dénoncer des moyens insuffisants en termes de création de postes qui ont pour conséquences : fermetures de classe, modification de l'organisation pédagogique des écoles, aggravation des conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants par l'augmentation du nombre d'élèves par classe.

Afin de permettre à toutes et tous de se mobiliser pour l'école, la FSU Oise a déposé un préavis de grève départementale vendredi 11 mars 2016 (jour de la réunion du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale - CDEN) et a appelé à un rassemblement devant les grilles de la préfecture à Beauvais.

Des délégations de tout le département se sont données rendez-vous pour faire « du bruit » sous les vitres de Monsieur le Préfet. Vous trouverez le compte-rendu complet du CTSD de lundi 7 mars et du CDEN de vendredi 11 mars avec le tableau réactualisé des mesures sur le site du SNUipp-FSU de l'Oise : 60.snuipp.fr.

La réunion du CTSD du 26 février 2016 portant sur la carte scolaire a été boycottée unanimement par les organisations syndicales. Nous avons voulu réagir au refus de l'Inspecteur d'Académie de recevoir les délégations des parents, élève-s, enseignant-es en lutte contre les fermetures ou pour obtenir des ouvertures de classes, en présence des élève-s des personnels et ce, en amont de la réunion du CTSD. Cette décision de l'IA-DASEN est une rupture avec une pratique départementale acceptée par ses prédécesseurs. Les arguments des délégations offraient pourtant à tous, un éclairage supplémentaire avant les débats du CTSD. La réunion du CTSD a donc été reportée au lundi 7 mars.

ÉDUCATION

La colère des parents monte dans les écoles

Contre la fermeture d'une classe aux Linières

NOAILLES

Les parents d'élèves reçus par l'inspecteur, aujourd'hui

Les parents envisagent de bloquer l'école mercredi

Carte scolaire : appel à la grève pour le 11 mars

BLARGIES

Une classe menacée de fermeture

La mobilisation se poursuit contre la fermeture de trois classes

GUISCARD

Les parents mobilisés contre les fermetures de classes

Calais Brûle : liberté pour les migrants et soutien à l'école du Chemin des Dunes

Calais ce n'est pas loin. Cela fait même partie de notre nouvelle grande région depuis peu. C'est dans notre région qui a tant souffert de la désindustrialisation et qui continue de se battre contre la pauvreté qui ne cesse de croître que plusieurs milliers de migrants ont trouvé refuge pour tenter de rejoindre un territoire « plus accueillant ». Sur place, dans ces campements de fortune, la situation est intenable tant de vu humain que sanitaire. Face à cette situation, qu'elle a été la réponse de nos dirigeants ? Depuis lundi 29 février le camp est détruit sans solution. Détruire pour déplacer la misère à quelques kilomètres. C'est au sein de ce camp que l'école du chemin des dunes a été inaugurée durant les vacances d'hiver. Elle se voulait être un lieu où enfants et adultes pouvaient retrouver le plaisir d'apprendre oublié. Aujourd'hui ce lieu est menacé de destruction malgré les promesses locales.

Le SNUipp-FSU appelle à signer et relayer la pétition lancée par l'association « L'auberge des migrants » : <http://www.snuipp.fr/Signez-contre-la-destruction-de-l> et restera mobilisé pour que le droit à l'éducation de tous les enfants soit respecté.

Le « Plus de Maîtres que de Classes » à l'épreuve de la pratique dans l'Oise

Présentation, analyse et revendications du SNUipp-FSU de l'Oise

Par trois enseignantes : Aurélie et Maud Bonivar (école élémentaire Bellonte à Méru) et Yvette Ferreira (école élémentaire H. Bayard à Breteuil)



18 mois de pratique dans le REP de Méru et l'école de Breteuil

Cela fait maintenant plus de 20 années que le SNUipp/FSU porte un projet de transformation de l'école et de la société, avec comme ambition la réussite de tous les élèves et l'amélioration des conditions de travail des personnels du premier degré et

notamment les enseignants-es.

À l'heure où les conditions d'exercice du métier sont de plus en plus difficile, le SNUipp-FSU considère que le « plus de maître que de classe » ou le « maître + » peut permettre de travailler autrement. Ce dispositif peut ouvrir de nouvelles opportunités d'exercice du métier pour laisser la place aux initiatives des équipes ou à des projets pédagogiques alternatifs et innovants.

Ce dispositif pourrait également permettre d'amorcer une réponse à la diminution du temps de travail des enseignant-es par la déconnexion du temps élèves et du temps enseignant.

Mais le SNUipp-FSU alerte. Cette idée qui monte a amené le ministère à développer un dispositif qui ne répond pas complètement à la demande du SNUipp/FSU.

Le « plus de maîtres que de classes » demande du temps (pour la concertation), de la formation mais aussi des moyens pour le généraliser à toutes les écoles de France et de l'Oise sans injonctions, sans pressions hiérarchiques et en laissant de la liberté aux équipes dans l'utilisation de ce dispositif.

Tout d'abord, rappel du cadre ministériel : le dispositif c'est :

✿ la démarche volontaire et non imposée d'une équipe pédagogique qui s'y engage ;

✿ une mission qui se concentre essentiellement sur les mathématiques, l'apprentissage de la lecture, la phonologie, les productions d'écrits, la méthodologie en privilégiant la manipulation (la réalité kinesthésique) ;

✿ de la co-intervention au quotidien ;

✿ un dispositif préventif, à destination des CP, le Plus de Maîtres intervenant à mi-temps sur les deux classes de CP de l'école.

Les enseignants de l'école apprécient d'avoir ce dispositif car cela permet :

✿ aux élèves d'être acteurs de leurs apprentissages grâce à la valorisation des parcours individuels ;

✿ un double regard sur les élèves, leurs difficultés et leurs réussites ;

✿ un ciblage plus rapide des difficultés des enfants permettant une remédiation instantanée et d'avantage de différenciation ;

✿ un travail d'équipe avec des outils et des pratiques mutualisés ce qui apporte une cohérence dans la pédagogie ;

✿ une dynamique d'enseignement auprès des élèves (prises en charge, renouvellement, gestion de classe) ;

✿ une meilleure assise des compétences en maîtrise de la langue et en mathématiques qui sont acquises plus tôt au cours du CP si l'on compare aux années précédentes.

✿ des bénéfices certains qui seront appréciés par toute l'équipe éducative tout au long de la scolarité de l'élève.

Cependant, au cours de la première année, ce dispositif a demandé :

✿ du **TEMPS** à la fois pour la concertation hebdomadaire (les rencontres se font sur les temps informels du midi soit 3 heures de réunion par semaine) et pour des concertations périodiques (deux demi-journées par petits vacances et quatre journées avant la rentrée de septembre).

✿ **L'IMPLICATION** de tous les acteurs du dispositif est nécessaire et indispensable car le travail collectif demande du temps et de l'investissement en acceptant de modifier ses pratiques, ses progressions, ses évaluations, ses méthodes.

C'est pourquoi des améliorations sont nécessaires :

✿ Une journée de concertation par période pour faire les bilans, modifier les outils, créer des outils, etc ;

✿ Les différents dispositifs du Département doivent pouvoir se rencontrer pour échanger sur leurs pratiques ;

✿ La mise en place de formations spécifiques à la co-intervention.

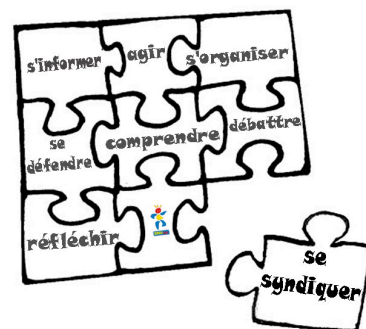
Le dispositif demande beaucoup de confiance, de bienveillance, de cohérence et de temps.

Il faut envisager une pratique de classe à deux, pour pouvoir trouver sa place tout en préservant la personnalité de chacun.

Aujourd'hui, les moyens alloués par le ministère sont insuffisants pour permettre au dispositif d'être à la hauteur des attentes et des besoins.

Au mois de mars, il n'est pas trop tard pour adhérer !

Le SNUipp ne reçoit pas de subvention de l'État, il vit seulement des cotisations de ses adhérents. Ses délégués des personnels interviennent pour défendre les intérêts de toute la profession. Cela demande des moyens financiers (presse, téléphone, matériel, envois postaux) du temps pour effectuer les démarches, régler des litiges, organiser les luttes.



Faites vivre vos droits !
Adhérez, ré-adhérez au SNUipp 60

- pour la défense des droits individuels et collectifs
- pour la transformation de l'école en étant force de propositions
- pour une réflexion élargie aux problèmes de société

Devenir adhérent, c'est se donner collectivement les moyens d'agir sur l'avenir :

Effectuer ce geste solidaire, c'est exiger aussi une école de qualité. Adhérez et faites adhérer vos collègues autour de vous.

Rappel : 66% du montant de la cotisation est déductible des impôts.

Adhérez en un seul clic !

Adhérer au SNUipp/FSU de l'Oise c'est renforcer l'outil syndical de toute la profession !

Il est désormais possible d'adhérer directement en ligne en une ou plusieurs fois

Rendez-vous sur adherer.snuipp.fr/60

ou complétez le bordereau en encart à cette presse !



Offrez-vous un café engagé par semaine !

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun, pour le prix d'un café engagé hebdomadaire.

Eh oui, avec la déduction fiscale, une cotisation équivaut en moyenne à 50€ par an... un euro par semaine !

Quelques dates importantes

21 mars au 1^{er} avril	Ouverture du serveur informatisé de la première phase du mouvement
Mardi 22 mars	Journée de grève nationale pour les salaires des agents de la fonction publique
Mercredi 23 mars	RIS « mouvement 2016 » ouverte à toutes et tous de 9h à 12h à Clermont – hôtel de ville
Jeudi 31 mars	Journée d'action interprofessionnelle contre la réforme du code du travail
Vendredi 1^{er} avril	Stage de formation syndicale sur l'inspection individuelle (Clermont)
Samedi 30 avril	Date limite pour demander à participer au stage du 31 mai sur les programmes d'élémentaire
Mercredi 4 mai	Réunion du conseil syndical du SNUipp/FSU de l'Oise (9h30 – 12h30 à Clermont) ouvert à tous les syndiqués (nous contacter pour recevoir la convocation)
Jeudi 26 mai	Résultats de la première phase du mouvement départemental
Mardi 31 mai	Stage de formation syndicale sur les nouveaux programmes en élémentaire

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL 2016

Deux moments de discussions se sont déroulés avec les organisations syndicales : l'un s'est déroulé le lundi 14 décembre 2015 et le second le vendredi 8 janvier 2016 ; la circulaire a ensuite été votée jeudi 28 janvier 2016. Le SNUipp/FSU 60 a voté contre la circulaire présentée par L'Inspecteur d'Académie.



Vous trouverez dans cet article les positions défendues par le SNUipp/FSU de l'Oise lors des CAPD du 14 décembre et du 8 janvier.

En 2015-2016, à l'issue des CAPD du 14 décembre 2015, du 08 janvier 2016

Face à un certain nombre de régressions indiquées dans le premier projet de circulaire départementale du mouvement, le SNUipp/FSU de l'Oise est intervenu sur différents points :

- Son attachement à la seconde phase informatisée et son opposition aux vœux géographiques obligatoires.
- Son opposition aux postes à profil, à leur généralisation et aux commissions d'entretien.
- La réduction de la taille des zones géographiques et le passage de 16 à 30 zones.
- Le rétablissement d'un barème unique pour tous les collègues enseignant-es de l'Oise et la fin du « double barème » pour les fonctions de directeur-trice d'école et la demande de plafonner les points à 10, signe d'équité !
- Le maintien de la possibilité de candidater sur des postes de direction pour nos collègues non-inscrits sur la Liste d'Aptitude « direction d'école deux classes et plus ».
- Son refus de la flexibilité pour les titulaires remplaçants et le maintien de l'exception pour les remplacements dans une circonscription limitrophe pour les ZIL.
- Le maintien des trois zones de remplacement pour les Brigades.
- Le maintien des spécificités des missions de ZIL, Brigade maladie et de formation continue.
- Le maintien de la possibilité pour nos collègues titulaires remplaçants de travailler à temps partiel (voir le courrier ci-contre).
- Le maintien d'un paragraphe spécifique pour nos collègues en postes fractionnés (ex TRS).
- La suppression du paragraphe faisant référence à l'affectation des éducateurs d'internat à l'EREA.
- Le maintien de la possibilité de nommer des enseignant-es sur un poste UPE2A qui ne sont pas titulaires de la certification en français langue seconde.
- Le maintien de la possibilité de nommer à titre provisoire des A-Tice qui ne sont pas titulaires du CAFIPEMF TRE et qui ne sont pas engagés dans la formation.

Vous trouverez sur notre site 60.snuipp.fr et e-mouvement.snuipp.fr/60 : la circulaire départementale complète, les interventions du SNUipp/FSU 60 (déclarations préalables et compte-rendu des trois CAPD).

Ce qu'a obtenu le SNUipp en 2014-2015 ?

- **Suppression du double barème** pour les CPC et secrétaires de COMEX
- **Nous avons demandé la suppression des postes bloqués** et l'affectation des stagiaires sur des mi-temps ainsi que l'ouverture d'une réflexion sur leur affectation ;
- **Suite au bilan des précédents mouvements**, nous avons constaté qu'avec un mouvement très resserré, la majoration de barème pour mesure de carte scolaire mettait en concurrence des collègues ayant une ancienneté importante avec de jeunes collègues bénéficiant de cette majoration de 25 points. **Afin de rééquilibrer** les chances des uns et des autres d'arriver sur un poste à titre définitif, notamment sur les secteurs les plus demandés, le SNUipp/FSU a demandé que pour le mouvement 2015, la majoration soit ramenée à 20 points au lieu de 25.

Temps partiels et titulaires remplaçants : courrier du SNUipp/FSU à l'IA

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Les réunions de CAPD des 14 décembre 2015 et 8 janvier 2016 ont eu comme objet la discussion sur la circulaire du mouvement 2016. Les délégués du personnel du SNUIPP-FSU ont rappelé l'historique du temps partiel comme droit reconnu aussi aux titulaires remplaçants. Dans votre projet de circulaire, ce droit est bafoué à ces personnels dans le cadre de leurs missions de remplacement.
Nous souhaitons vous rappeler la circulaire ministérielle du 4 septembre 2014 sur le temps partiel qui n'émet qu'une contrainte pour une catégorie de personnel, les directeurs d'école. Ceux-ci conservent ce droit à condition qu'ils assurent pleinement leur fonction de directeur.
Nous vous rappelons aussi la décision du tribunal administratif du 16 octobre 2013 reconnaissant, entre autres, que les titulaires avaient le droit au temps partiel en conservant l'exercice du remplacement.
Au cours de l'année 2013-2014, l'Inspecteur d'académie de l'Oise en fonction avait tenté de limiter le droit au temps partiel pour les TR. Le SNUIPP-FSU de l'Oise lui avait rappelé ce cadre législatif. La circulaire du mouvement 2014 avait intégré ce droit aux TR de manière non discriminatoire.
Le SNUipp-FSU Oise souhaite vivement que le projet de circulaire 2016 reconnaisse le temps partiel aux TR dans le cadre de leur mission spécifique.

Suite aux différentes interventions du SNUipp/FSU de l'Oise, l'Inspecteur d'Académie est revenu sur la formulation originale ! Les titulaires remplaçants pourront continuer d'exercer à temps partiel.

Calendrier du mouvement 2016 :

Du 21 mars au 1er avril : ouverture du serveur de la 1^{ère} phase ;

Jeudi 26 mai : CAPD – résultats de la 1^{ère} phase ;

Du 13 au 17 juin : ouverture du serveur de la 2^{ème} phase ;

Jeudi 30 juin : CAPD – résultats de la 2^{ème} phase du mouvement ;

Lundi 29 août : CAPD – phase d'ajustement ;

Vous retrouverez en p2 du « 4 pages mouvement » le calendrier complet.

2016 DANS L'OISE : toutes les infos

Réunion d'information syndicale sur le **MOUVEMENT 2016**

Mercredi 23 mars 2016








de 9h à 12h à Clermont

hôtel de ville - salle Cassini

7 rue du Général Pershing

Le SNUipp/FSU de l'Oise organise une Réunion d'information syndicale spécifique **Mouvement**

Cette réunion se déroulera **sur le temps de classe** mercredi 23 mars de 9h00 à 12h00. *Nous aborderons les points suivants :*

-  le calendrier du mouvement ;
-  comment participer au mouvement 2016 ?
-  barèmes, règles et nouveautés ;
-  les outils proposés par le SNUipp/FSU de l'Oise ;
-  les mandats et revendications du SNUipp/FSU de l'Oise ;
-  les autres actualités de l'école au niveau départemental et national
-  questions diverses (merci de nous les communiquer à l'avance)

Depuis la rentrée 2014 les enseignant-es (titulaire et stagiaires) peuvent participer à 3 réunions d'information syndicale (RIS) de 3 heures au lieu de 2 auparavant dont une sur le temps de classe. Pour cela, il vous suffit d'informer par courrier votre IEN de votre participation maximum 48h avant le jour de la RIS. Vous trouverez le courrier type ci-dessous.

Pensez à nous informer de votre venue à notre réunion d'information syndicale en remplissant le formulaire en ligne sur 60.snuipp.fr. En cas de pression de votre IEN pour vous empêcher de participer, nous contacter.

MOUVEMENT 2016 : TOUTES LES INFOS SUR **e-mouvement.snuipp.fr/60**

Calendrier, règles, conseils, calculateur de barème, résultats et statistiques et résultats des années précédentes (par type de poste et/ou par commune), fiche de contrôle syndical, annuaire des écoles de l'Oise, etc.



**Transformons notre travail :
du temps, de la confiance et des moyens !**
Je signe la pétition nationale
sur : <http://petition.snuipp.fr>

Ce "toujours plus" qui nous est demandé avec toujours moins de temps, avec notamment les 108H qui explosent, et sans les moyens nécessaires, ce sentiment de ne pas pouvoir tout faire pour la réussite de nos élèves ne sont pas tolérables. Effectifs par classe, manque de rased et manque d'AVS, multiplication des demandes assignées à l'école, temps personnel - y compris pour préparer la classe - de plus en plus réduit depuis les nouveaux rythmes... notre charge de travail explose.

Renforcement du contrôle et des injonctions hiérarchiques, multiplication des tâches administratives : notre professionnalité tout comme l'autonomie pédagogique des équipes sont niés.

Alors oui, il nous faut un budget autrement plus ambitieux ;

Alors oui, il est temps de nous faire confiance et de nous considérer comme des professionnels à part entière ;

Alors oui, il est indispensable de nous donner le temps de faire correctement et sereinement notre travail !

Faire avancer tous les élèves sur le chemin de la réussite nécessite des transformations ambitieuses de nos conditions d'exercice du métier et l'amélioration de nos conditions de travail. Cela passe pour commencer par :

- La mise à notre libre disposition des 108 heures hors du contrôle de la hiérarchie et l'arrêt des APC ;
- Une formation continue renouvelée et inscrite sur le temps de classe ;
- Des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté.

Nouveaux programmes des cycles 2 et 3 :

**Quels changements dans les pratiques enseignantes ?
Quels changements pour les élèves ?**

Bourse du Travail

1, rue F. Pelloutier

Avec Denis Dormoy,
professeur de lettres à l'ESPE
de Beauvais et d'un membre
du secteur « éducatif » au
SNUipp/FSU national

Le SNUipp-FSU a plaidé pour des programmes exigeants mais réalistes, concis et opérationnels. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que nous portons pour la réussite des élèves et pour le travail des enseignants...

Les programmes sont de qualité inégale en fonction des matières : si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts, et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire. Les programmes de cycle 2 sont meilleurs que ceux de cycle 3 mais pour l'ensemble, la barque continue d'être bien chargée.

Maintenant se pose la question de faisabilité de ces programmes, du temps de formation et des répercussions qu'ils auront sur le travail enseignant et les pratiques pédagogiques alors qu'aucun temps institutionnel n'est accordé sauf quelques heures d'animation pédagogique et des modules disponibles sur M@gistère...

Le matin, aux côtés de Denis Dormoy, nous aborderons tout particulièrement la question de la place de l'étude de la langue dans ces nouveaux programmes et sa nécessaire transversalité.

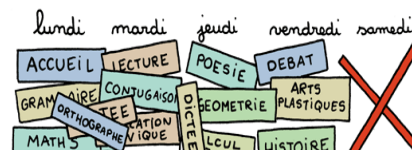
Les réflexions et questions qui seront abordées lors de ce stage de formation syndicale avec nos intervenants et l'équipe départementale du SNUipp-FSU :

- ✚ Contenu des nouveaux programmes : **ce qui va plutôt dans le bon sens, ce qui reste complexe et inadapté et ce que cela peut changer pour les élèves ;**
- ✚ Horaires : **Comment faire rentrer dans les horaires passés devant les élèves, la somme des connaissances attendues en fin de cycle ?**
- ✚ Évaluation des élèves : les réserves émises par le SNUipp-FSU concernant **les livrets des cycles 2 et 3 ;**
- ✚ Les inconnues qui subsistent **sur la confidentialité des données des évaluations des élèves, les intérêts pédagogiques et les conséquences de ces changements sur le métier et la charge de travail des enseignant-es ;**

Présentation de la journée

Matin :

- ✚ **9H30 – 10h** : Accueil et présentation de la journée de stage ;
- ✚ **10h – 12h00** : les nouveaux programmes en français : analyses, commentaires et place de la transversalité de l'étude de la



l'écrit en langues vivantes en cycle 2 ou celle des conversions d'énergie et des exo planètes en cycle 3. Mais au final, la barque reste encore bien chargée. Il faudra intégrer une heure d'enseignement moral et civique, lancer des démarches expérimentales en sciences, et bien d'autres choses encore durant les 24 heures hebdomadaires.

À la lecture des instructions en EPS, arts visuels, histoire, géo, sciences et langues vivantes : certains contenus, certaines matières ne prennent pas

et non des spécialistes de chaque discipline.

Les programmes réaffirment le principe des cycles et les modifient. Au cycle 3 il faudra aussi se coordonner avec les enseignants du collège. Le temps manque encore et les 108 heures ne sont pas extensibles.

Le temps, c'est aussi celui nécessaire à la formation continue et à l'accompagnement des PE.

De grands changements, donc, mais encore faut-il les rendre effectifs. Existe-t-il des métiers où de telles évolutions sont si peu

evouie, les enseignants du primaire restent polyvalents mais doivent aussi intégrer de nouveaux enseignements. Et les manuels scolaires qu'ils auront à disposition risquent de s'avérer assez lacunaires, le ministère vient en effet d'annoncer que seules les matières « fondamentales » auront leur nouveau livre à la rentrée, il faudra attendre un an de plus pour les autres.

Reste maintenant aux enseignants à se frotter au principe de réalité...

IMPORTANT : pour participer au stage, il faut envoyer la demande (courrier ci-dessous et imprimé n°5) avant samedi 30 avril 2016 !

Qui peut venir au stage ?

Tous les collègues qui le souhaitent, syndiqués au SNUipp/FSU... ou pas, **titulaires, stagiaires** ou **étudiants**. Chaque enseignant-e a droit à 12 jours de stage par an. Profitez-en !

Comment y participer ?

Pour cela, il faut demander un congé pour formation syndicale avant le samedi 30 avril 2016 (voir lettre type ci-contre, à reproduire de préférence à la main) et y joindre un formulaire de demande d'autorisation d'absence pour activités syndicales (imprimé n°5, voir sur notre site 60.snuipp.fr ou dans votre école).

Le formulaire n°5 et le courrier sont à transmettre à l'Inspecteur d'académie, s/c de votre IEN, ou de votre chef d'établissement si vous exercez dans le 2nd degré (par la voie postale, par fax ou par mail, depuis l'adresse

NOM, Prénom - Fonction

Ecole ou établissement

à Monsieur l'Inspecteur d'académie

S/C de M ou Mme l' IEN de

ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2nd degré)

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 31 mai 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Creil à la bourse du travail, rue F. Pelloutier, de 9h30 à 16h00.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU

